



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 42378

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les dégâts de la pollution des plastiques sur la faune marine. Selon les spécialistes, les marées noires représentent une faible proportion de la pollution par le pétrole. Elle est en effet nettement inférieure à celle causée par les dérivés du plastique. Les sacs à usage unique sont, en autres, responsables de vastes dégâts dans nos mers et nos océans : une enquête réalisée par le Fonds mondial pour la nature indique que 122 millions de ces sacs occupent le littoral français de façon continue. Le plus souvent rejetés directement à la mer, ils proviennent également des décharges à ciel ouvert, d'où ils s'envolent, repoussés par les vents vers les côtes. Ils provoquent l'étouffement ou l'étranglement de poissons et d'oiseaux. C'est ainsi que certaines espèces sont menacées de disparition. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre afin de lutter contre cette pollution.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux dégâts causés à la faune marine par la prolifération de sacs plastiques sur le littoral français. L'exemple cité montre au mieux les impacts résultant de l'abandon dans le milieu naturel de sacs plastiques. Des progrès ont été réalisés les années passées pour limiter les envols à partir des centres de stockage de déchets, et, sur les sites bien exploités, ces envols sont maintenant réduits. La solution à la question soulevée passe d'abord par une plus grande sensibilisation des Français à l'importance de ne pas abandonner dans la nature les sacs fournis en sortie de caisse par la distribution, incivisme au demeurant réprimé par la réglementation. Cette sensibilisation doit d'ailleurs dépasser le cadre des sacs de caisse et concerne tous les déchets. Il faut d'autre part diminuer le nombre des sacs distribués. En effet, aujourd'hui un grand nombre de ces sacs n'est pas réutilisé comme sacs-poubelle. Le 13 novembre 2003, la grande distribution a annoncé une série de mesures visant à limiter les sacs plastiques en encourageant l'utilisation d'alternatives. Cet engagement s'est traduit notamment par des actions de sensibilisation des clients en sortie de caisse afin qu'ils réduisent volontairement leur consommation de sacs gratuits, par des offres de sacs payants échangeables gratuitement à volonté et par la mise à disposition de sacs labellisés NF Environnement dont la fabrication a un impact moindre sur l'environnement. Il s'agit d'un premier pas dont on peut se féliciter et dont les résultats commencent à être mesurés. Il faudra aller plus loin. C'est aussi un moyen de davantage sensibiliser les Français à cette question et à la question plus générale de la prévention de la production de déchets. Des résultats plus complets seront disponibles d'ici la fin de l'année. Au vu de ces données et de l'ampleur de la réduction des quantités distribuées, de nouvelles mesures pourront être prises en concertation avec les acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42378

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4843

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9926